



Réponses aux questions du 12 janvier 2021

1. Vous avez mentionné lors de la séance publique du 16 décembre 2020 : « En fait, il n'y a aucun dragage qui est prévu ailleurs qu'au droit de nos ouvrages dans la baie Saint-François. Donc oui, il y a certaines études qui ont été faites au niveau... ce qu'on appelle le chenal d'entrée de la baie Saint-François, certains dragages qui auraient pu être réalisés, mais ça ne fait pas partie du projet qui a été présenté ici, donc il n'y a aucun dragage qui est prévu dans la baie Saint-François pour augmenter le tirant d'eau ou des choses comme ça » (M. Ian Blanchet, DT1, p. 38).

• Est-ce que des travaux de dragage sont prévus dans la baie Saint-François dans le cadre d'autres projets que celui de la restauration des berges ? Qui a mené ces études ? Dans quel contexte ?

Réponse :

Il n'y a pas de travaux de dragage de prévu dans d'autres projets. Ces études ont été menées pour le compte de la Ville dans le cadre de la réflexion globale sur les potentiels de la baie St-François.

2. Lors de la séance publique du 16 décembre 2020, vous avez indiqué : « Bien, en fait, c'est que la rampe de mise à l'eau va... en particulier, est utilisée par... pour les opérations ponctuelles de la marina qui se font au printemps et à l'automne, donc oui, il y a des dimensions dans ce cas-là de voiliers et de bateaux comme ça, qui n'utilisent pas la rampe – les rampes actuelles, qui vont pouvoir être utilisées là. Donc oui, potentiellement, il y a des bateaux plus gros. Est-ce que c'est des bateaux moteur? Là, je pourrais laisser nos experts répondre à ça en termes de dimensionnement de rampe, il y a des questions de pente là-dedans, il y a un paquet de paramètres. Et là, le dimensionnement de cette rampe-là a été conçu pour recevoir évidemment les usages estivaux, là, d'une panoplie de bateaux, mais principalement, aussi, les pentes et tout ça a été considéré pour avoir des équipements autopropulsés, ou des espèces de... ce qu'on appelle des Conolift pour sortir, par exemple, des embarcations de type voilier, donc les pentes ont été considérées dans ce sens-là. Donc, en termes de grosseur de bateaux, ce n'est pas toujours évident de comparer ça comme ça, là. Je pourrais laisser nos experts, là, qui ont déposé d'ailleurs un document très détaillé là-dessus, à ce niveau-là » (M. Ian Blanchet, DT1, p. 71).

• Quels sont les différents types d'embarcations (motorisé, voilier, autres) qui pourraient être mises à l'eau en empruntant la rampe prévue dans le projet, leurs dimensions maximales et poids maximaux ?

Réponse : Voir capsule jointe qui a été déposée au BAPE avant la consultation publique du 16 décembre dernier. En complément de la capsule, les dimensions présentées correspondent à un voilier de 16 tonnes et d'un bateau moteur de 17 tonnes.

3. Lors de la consultation publique ciblée du 16 décembre 2020, le porte-parole de la ville de Salaberry-de-Valleyfield a affirmé que l'ajout d'un stationnement garantissait la stabilisation de l'offre par rapport à l'offre actuelle.

• De quelle façon l'ajout d'un stationnement de 146 places ainsi que la réfection et l'ajout de nouveaux aménagements (rampe de mise à l'eau, quai fédéral) peuvent-ils être une garantie de stabilisation de la quantité et de la taille des bateaux qui pourront avoir accès à la Baie Saint-François ? (Question de M. Martin Legault)

Réponse :

En premier lieu, tel que mentionné dans nos réponses antérieures, les aménagements projetés ont une influence minime sur la quantité et la taille des bateaux qui accèdent à la baie St-François par rapport aux autres facteurs prépondérants déjà soulevés. Bien entendu, notre projet ne peut garantir la stabilisation de l'achalandage et le type d'embarcation naviguant sur la baie St-François.

D'autre part, la quantité de remorques à bateaux touées par des véhicules recensées dans les stationnements et les rues adjacentes aux rampes existantes en même temps lors d'une journée de juillet 2020, soit 90 véhicules-remorques, démontre de façon évidente que les aménagements projetés répondent aux besoins actuels, pour assurer la sécurité de nos citoyens et assurer une gestion cohérente du territoire municipal.

Le stationnement projeté a été conçu pour recevoir l'entreposage hivernal des bateaux de la marina qui, aujourd'hui, sont entreposés sur la langue de terre ; ainsi, celle-ci pourra être végétalisée et rendue accessible aux citoyens. Le stationnement pourra accueillir un total estimé de 145 bateaux durant l'hiver.

En été, le stationnement accueillera les combinaisons remorques-véhicules ce qui éradiquera le stationnement anarchique actuel. Les autres visiteurs de l'exceptionnel réseau piétonnier riverain créé par le projet global pourront utiliser le nouveau stationnement ; le stationnement automobile existant à proximité de la berge ayant été réduit et relocalisé à une plus grande distance de la berge. Donc, les places supprimées de celui-ci seront déplacées dans le nouveau stationnement.

Selon l'usage qui pourra être fait par les visiteurs autres que les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau, la disponibilité pour ceux-ci pourra être d'environ 95 places. Cela est conséquent avec la demande et permet d'encadrer une pratique actuelle qui n'impose aucune limite de visiteur car c'est l'ensemble des espaces disponibles qui peuvent être accaparés par des remorques en tout genre.

Quant au quai fédéral, la bathymétrie actuelle permet déjà un accès à des bateaux de dimension moyenne; notre projet d'agrandissement vise en premier lieu à créer une place urbaine centrale de qualité pour mettre en évidence le lien entre le centre-ville et

le lac St-François et de permettre d'accueillir d'éventuel bateau-événement ou d'autres attractions.

4. Quel est le nombre et la nature (abonné ou occasionnel) des places de stationnement pour bateaux actuellement disponibles au quai fédéral et au niveau des quais flottants amovibles du Parc Delpha-Sauvé ?

• Veuillez préciser les dimensions des embarcations qui peuvent stationner à chacun de ces emplacements ?

Réponse : Les places à quais disponibles actuellement varient en fonction de la dimension des bateaux. La capacité peut atteindre jusqu'à 22 bateaux si on inclut le quai fédéral. La dimension des bateaux peut varier de 20 à 40 pieds. Il s'agit de locations à la journée pour des visiteurs occasionnels.

5. Le PADD-E 2.0 (2016) couvrait la période s'échelonnant de 2010 à 2020.

• Avez-vous effectué une reddition de compte après celle effectuée en 2016 ? Si oui veuillez déposer la ou les redditions de compte effectuées depuis.

Réponse : Une reddition de compte de l'année 2017 a été effectuée en public le 11 avril 2018. Ci-joint le document de présentation de la reddition de compte. La Ville travaille actuellement sur le bilan de l'année 2020.

• Avez-vous élaboré le PADD qui entrerait en vigueur à compter de 2020 ? Si oui veuillez le déposer auprès de la commission.

Réponse : La Ville élabore présentement une planification stratégique qui remplacera le PADD-E. Les résultats de la démarche d'élaboration de la planification stratégique seront dévoilés au cours de l'année 2021 et couvriront une période de 5 ans.

6. Le PADD-E 2.0 de 2016 prévoit que le Service de l'environnement et des travaux publics mette à jour le Plan d'action de réduction de GES ainsi que l'inventaire de gaz à effet de serre (GES) réalisé en 2011 (p. 28).

• Veuillez déposer les versions les plus récentes des 2 documents précités

Réponse : Ci-joint un inventaire datant de 2016 de même qu'un plan de réduction datant de 2013. Tel qu'indiqué à la réponse 5, la Planification stratégique, qui remplacera le PADD-E, sera dévoilé au cours de l'année 2021.

